

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M.M. Lafitte et Co, plac de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris d'accepter les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

Cahors, le 3 Juillet 1869

Nous informons nos abonnés que, pendant la session actuelle du Corps législatif, nous pourrions leur servir le Compte-Rendu analytique des séances. Ceux d'entre eux qui désirent recevoir ces suppléments, sont priés, de nous adresser leurs demandes dans le plus bref délai, (s'ils veulent avoir la session complète). Le prix de la souscription est de 2 fr. en sus de l'abonnement.

BULLETIN.

Le conseil impérial de l'instruction publique est convoqué pour une session ordinaire de douze jours, à partir du 12 juillet.

Un journal attribue à « quelques ministres » le mot suivant, qui serait caractéristique : « la vérification n'est pas pour nous une question politique, mais une question de probité. Nous l'envisageons ainsi, qu'il s'agisse des candidats du gouvernement ou de ceux de l'opposition. »

Nous ignorons si ce langage a été tenu effectivement ; dans tous les cas, la pensée qu'il traduit est de tout point honorable.

L'allocution prononcée par M. Rouher est généralement considérée, comme un nouveau témoignage des tendances libérales du gouvernement. Les journaux fondent leur appréciation sur la promesse que fait le gouvernement de soumettre, dès la prochaine session ordinaire, à l'appréciation des pouvoirs publics, les résolutions et les projets qui auront paru les plus propres à réaliser les vœux du pays.

Le prince Gortschakoff est arrivé le 29 juin à Berlin. Nous ignorons quelle créance il faut accorder aux bruits suivant lesquels le voyage du premier ministre du Czar aurait été décidé à la suite d'une demande d'entrevue acceptée par M. de Bismark pour délibérer sur la situation politique de l'Europe. Quoi qu'il en soit, le séjour du prince Gortschakoff à Berlin doit être de courte durée. Le prince se rend à Baden-Baden ; de son côté M. de Bismark part pour Varzin, où il doit se fixer jusqu'aux premiers jours d'octobre.

A la suite de son récent vote relatif à l'E-

glise d'Irlande, la Chambre des lords a commencé la discussion des articles. L'article 1er a été adopté avec rejet d'un amendement dirigé contre la sécularisation des biens du clergé irlandais et du retrait d'une proposition de lord Grey tendant à ce que les biens de l'Eglise soient répartis entre toutes les églises au lieu d'être appliqués à des œuvres de charité.

L'assemblée a adopté un amendement à l'article 2 portant que l'Eglise d'Irlande ne cessera d'exister qu'en 1872.

Une dépêche de Madrid donne comme probable, à la suite des derniers incidents parlementaires une modification ministérielle.

Un télégramme de New-York annonce que de nouvelles arrestations ont été opérées parmi les membres de la junte révolutionnaire cubaine qui siège dans cette ville. Pour le bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Saint-Etienne, 1er juillet.

Une vingtaine d'individus se sont présentés hier, dans l'après-midi, au puits de la Chazotte pour essayer d'y arrêter les travaux. Huit d'entre eux ont été arrêtés par les gendarmes et les dragons qui font des patrouilles dans le bassin houiller. Ils ont été conduits à St-Etienne et mis à la disposition de la justice. Le nombre des ouvriers qui ont repris le travail au puits de la Chazotte s'élève à 650 ou 700.

Madrid, 29 juin, 10 h. 49 m.

Cortès. — Le général Prim, répondant à M. Orense, dit que la crise ministérielle n'a pas eu de cause politique, mais le désir de quelques ministres de se reposer. Il reconnaît qu'il a eu tort hier soir, de contredire M. Figuerola dans une question de personne peu importante. L'article 13 du budget est adopté.

Madrid, 29 juin.

La crise ministérielle est terminée. Tous les ministres actuels gardent leurs portefeuilles.

Madrid, 30 juin, 4 h. du soir.

Cortès. — Continuation de la discussion du projet de loi autorisant l'exercice provisoire du budget des dépenses. M. Zolilla, répondant à un député de la majorité, exprime au nom du gouvernement, le désir que la Chambre discute amplement le budget des dépenses et fasse toutes

les économies possibles, mais que l'autorisation de l'exercice provisoire est nécessaire, pour le cas où les Cortès suspendraient leurs séances jusqu'en octobre.

L'amiral Topete, répondant à M. Orense, déclare étrange qu'on parle de république quand la majorité a choisi la forme monarchique et que le Régent représente le futur monarque.

M. Figueras attaque les ministres de la justice et de l'intérieur. Il prétend que la liberté individuelle est méconnue.

M. Caleron présente un amendement au projet de loi autorisant la mise en vigueur du budget des dépenses, du 1er juillet au 31 octobre, demandant comme condition expresse que les Cortès ne puissent pas suspendre leurs séances avant le vote de ce budget.

Le pouvoir personnel.

La Liberté, avec laquelle nous ne sommes pas toujours d'accord, consacre aujourd'hui des réflexions fort sensées au régime représentatif.

Quand nos petits-neveux étudieront l'histoire du dix-neuvième siècle, comment s'expliqueront-ils que des hommes intelligents aient voulu gouverner le peuple le plus mobile de la terre avec une fiction qui est en politique ce qu'est en géométrie la quadrature du cercle ?

Voici l'article de la Liberté :

« Beaucoup d'excellents esprits, pénétrés d'ailleurs de ces bonnes intentions qui forment, à ce qu'on assure, le pavé de l'enfer, s'imaginent avoir tout dit, tout assuré, tout garanti, tout sauvé, quand ils ont prononcé les mots magiques de responsabilité ministérielle, d'initiative parlementaire. On considère volontiers le régime représentatif comme le remède à tous les maux, comme l'idéal d'un gouvernement prospère, heureux et libre. »

« Bien que nous ne partagions pas, à cet égard, des illusions assez générales en France et des idées qui sont dans le courant du jour, qui jouissent de la faveur publique et semblent avoir le monopole de la popularité, nous n'avons contre le parlementarisme aucun parti-pris, aucune hostilité invétérée. Nous reconnaissons qu'à première vue et en théorie ce mécanisme ingénieux, infiniment moins neuf qu'on ne se l'imagine, paraît offrir d'incontestables avantages ; qu'il est, en apparence, conforme aux lois de la statique poli-

tique et sociale. Cet habile agencement de rouages et d'engrenages, ce concours de pouvoirs marchant parallèlement au même but, ce trio de cercles concentriques : royauté, pairie, députation, tout cela présente à l'œil un ensemble assez séduisant ; la pondération, l'équilibre, l'harmonie, tout cela ne manque pas d'un prestige réel.

« Comment se fait-il donc que, dès que nous passons de la théorie dans la pratique et du domaine de l'imagination sur le terrain de la réalité, les choses changent tout-à-coup d'aspect et de physionomie ? D'où vient que ce chef-d'œuvre de dynamique, dès qu'on essaie de la mettre en mouvement, ressemble étrangement à ces admirables machines dont sont encombrés nos palais d'expositions nationales ou universelles et qui, le plus souvent, n'ont qu'un seul défaut — assez grave — c'est de se montrer rebelles au fonctionnement. Comme tous les inventeurs qui se laissent aller au gré de leur caprice, les faiseurs de constitutions et les illuminés politiques sont presque toujours dupes de la folle du logis. Les créateurs de systèmes préconçus nous rappellent à peu près ou tous ces braves gens qui s'acharnent à la découverte de la quadrature du cercle ou de la direction des ballons. Le principe est toujours irréprochable ; mais l'application est impossible. »

« Le passé nous offrirait au besoin d'innombrables et mémorables exemples de cet écart désespérant entre la coupe qui semble déborder de vérités politiques et les lèvres qui ne parviennent jamais à se désaltérer. Nous trouverions aisément dans le passé du peuple britannique lui-même bien des faits à porter au passif du pouvoir parlementaire et à l'actif de ce pouvoir personnel, qui est aujourd'hui le point de mire de toutes les attaques, que nous ne voulons pas défendre quand même ; qui a, lui aussi, ses graves inconvénients, ses dangers sérieux, mais qui pourtant n'a pas trop mal joué son rôle dans le monde, et dont les services balancent au moins ceux de son infatigable adversaire. »

« L'Angleterre a-t-elle été jamais plus prospère et plus puissante que le sous le pouvoir personnel de Cromwell ? La Révolution française n'a-t-elle pas dû tout ce qu'elle a fait de grand au pouvoir personnel, représenté par un comité, et, dans ce comité, par une seule individualité prépondérante ? N'est-ce point, au contraire, au pouvoir parlementaire qu'on peut légitimement imputer la majeure

partie de ses erreurs, de ses fautes ? — nous ne disons pas de ses crimes ; en politique, crime a bien moins de gravité qu'une faute. » Laissons là le passé et ne sortons pas du présent.

« Le régime parlementaire prévaut dans presque tous les pays de l'Europe ; que fait-il en ce moment même de l'Angleterre, où ce malheureux bill d'Irlande lutte si péniblement contre toute une accumulation d'obstacles constitutionnels ? Que fait-il de l'Italie, qui n'a jamais traversé une crise plus douloureuse ? Que fait-il de l'Autriche ? Que fait-il de l'Espagne ? Si l'Allemagne seule, dans ces derniers temps, a fait une œuvre, n'est-ce pas au pouvoir personnel qu'elle en est redevable ? »

« Avouons-le donc, le pouvoir personnel n'est pas aussi méprisable qu'on le dit. Qu'est-ce, après tout, que ce pouvoir tant décrié, sinon le plus naturel et le plus irrésistible de tous les pouvoirs, le pouvoir du génie humain ? — Odyse Barot.

« On dit aux idolâtres du parlementarisme : « Mais faites donc attention que les chambres étant menées ou même surmenées par tel ou tel chef de parti, vous avez en et vous auriez le gouvernement personnel, avec la mobilité de plus et la sécurité de moins ! » Ils répondent d'abord par des lieux communs, ensuite par des injures. « Rien de plus méprisable que le gouvernement personnel, s'écrie la Réforme. » La feuille républicaine fait allusion à Robespierre et à Barras, puis plus récemment à certains personnages de 1848, on ne s'aviserait pas d'y contredire. Dans tous les cas, voici ce que lui objecte la Liberté, histoire en main :

« Nous trouvons le pouvoir personnel au fond de toutes les grandes choses de l'histoire, au berceau de toutes les nations ; à Athènes, à Rome, dans les républiques italiennes du moyen-âge, à la naissance de la République américaine, qui ne se serait pas fondée sans la dictature de Washington ; dans la république d'Angleterre, où le pouvoir personnel se personnifiait dans Cromwell ; dans la République française de 1793, où le vrai pouvoir n'était pas la Convention, mais bien le comité de salut public, et dans ce comité une individualité dominante et quasi souveraine : Robespierre ! »

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 3 juillet 1869. (N° 21)

LE

TUEUR DU ROI

Roman historique,

PAR TURPIN DE SANSAY

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE XV

La Tour des Astrologues.

(Suite)

— Pourquoi vous laisser !... le péril vous est-il donc indifférent ?

— Sortirez-vous, magicienne d'enfer ?...

— Prenez garde à votre conscience...

Catherine fit un geste, et Maurevel s'élança pour démasquer la prophétesse de sang.

L'audacieuse reine allait enfin connaître le visage de celle qui osait affronter son pouvoir à la Tour des Astrologues...

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des gens de Lettres.

Tout à coup, un homme à la capuce rabattue s'élança par une porte que dissimulait une tapisserie, et se précipita entre l'assassin et sa prophétesse.

Puis, aussi prompt que l'éclair, il prononça un nom à l'oreille de Maurevel.

Le Tueur du Roi faillit tomber à la renverse.

Sans perdre une seconde, l'inconnu saisit la femme masquée dans ses bras et disparut avec elle par la porte secrète.

Dix minutes après cet événement, le sauveur et sa protégée arrivaient devant l'hôtel de l'ex-favorite royale, rue Tirechappe.

C'est en vain que plusieurs fois durant le trajet, la prophétesse avait interrogé l'inconnu.

Ce personnage, dans lequel nos lecteurs reconnaîtront facilement le néromancien du bal masqué du Louvre, — et l'homme qui protégea Etienne Ferrand à la Buvette de l'Archange, — persista dans un mutisme complet.

Cependant, lorsque, à la porte de l'hôtel il s'inclina pour se retirer :

— Je vous en prie, lui dit Marie Touchet, car c'était elle, apprenez-moi le nom de mon sauveur.

— Vous y tenez donc beaucoup ?...

— Je tiens, si l'occasion s'en trouve jamais, à payer ma dette de reconnaissance !

— Eh bien...

L'inconnu fit un mouvement comme pour relever sa capuce, puis, réfléchissant soudain :

— Plus tard, je vous dirai mon nom, fit-il d'un ton ironique. Au revoir !

Restée seule, Marie Touchet se perdit en con-

jectures.

Elle chercha vainement, dans les plus profonds replis de ses souvenirs, à se rappeler où et en quelle circonstance elle avait déjà entendu cette voix ; — rien ne vint éclairer sa curiosité.

Nous dirons, lorsqu'il en sera temps, à nos lecteurs, comment Marie Touchet avait échappé à la mort, et quels événements se passèrent dans l'intervalle qui s'écoula depuis l'heure où elle fut jetée dans la Seine par Maurevel, jusqu'au moment où elle fit son entrée dans la salle de magie.

Revenons à la Tour des Astrologues.

Pressée qu'elle était d'arracher l'ordre du roi, si nécessaire à ses desseins, Catherine de Médicis ne se donna pas la peine de faire poursuivre l'inconnu et la femme masquée.

Continuant son système de torture morale, elle enleva, pour ainsi dire d'assaut, l'assentiment de Charles IX, et Maurevel, le Tueur du Roi, fut désigné pour l'exécution d'un grand meurtre, devant donner le signal de terribles massacres.

Cette désignation faite, le comte de Retz, qui semblait n'attendre que l'instant propice, s'avança vers le Tueur.

— Maurevel, lui dit-il, acceptes-tu, sans arrière-pensée, la mission royale que te confie notre gracieux souverain !

— Oui, j'accepte ! répondit le Tueur. Et, cette fois, je ne le manquerai pas, lui !...

— Songe que ton action doit marquer une étape dans le domaine de l'histoire !...

— Elle doit livrer ton nom aux éloges enthousiastes du catholicisme ! affirma Catherine.

— Et aux imprécations de la postérité, acheva Maurevel en souriant. Qu'importe ; complex sur ma parole.

— Voici les arrhes du marché, acheva le comte de Retz.

Et il remit au complice de Catherine un sac rempli de pièces d'or.

Tout en présidant cet échange de trafics infâmes, la mère du roi avait examiné les mains de Maurevel.

— Qu'as-tu donc fait de la bague que je t'ai donnée au Louvre ?

lui demanda-t-elle, à mi-voix.

— La... bague ?... répéta celui-ci avec embarras.

— Oui,

— Eh ! mais, je... Ah ! j'y suis ! — J'en ai fait une balle pour mettre dans le mousquet avec lequel je viserais la première victime.

.....

Mais voyons ce que faisait l'inconnu, après avoir quitté Marie Touchet.

Silencieux et rêveur, il se préparait à rentrer à l'hotellerie de l'Archange, où il avait élu domicile, lorsqu'il entendit s'approcher le Guet, qui s'avancait le long de la rue Saint-Honoré, du côté du Louvre.

Peu désireux d'être arrêté, à cette heure de nuit où il était défendu aux bourgeois et aux manants de sortir, moins enieux encore d'être questionné par messire de Gabaston, Chevalier du Guet, il disparut dans la direction du cimetière des innocents.

Dissimulé sous un auvent à pilastres, dans une ruelle aboutissant à la rue Saint-Denis, et n'entendant plus rien, il se préparait à sortir de sa cachette, lorsqu'aux rayons blafards de la lune, il vit un spectacle singulier.

D'une fenêtre située en face de lui, se déroula une échelle de corde ; un homme en descendit les échelons, s'accrochant aux aspérités de la muraille, afin de faire le moins de bruit possible, et, arrivé dans la rue, s'enfuit à toutes jambes.

— C'est, pour sûr, un amoureux qui s'échappe de chez sa belle ! se dit l'inconnu, avec un sourire.

Mais, en voyant l'échelle de corde opérer une ascension à vide, la curiosité s'empara de notre héros mystérieux, et il désira savoir quelle était la protectrice de la fuite de l'amoureux.

Donc, il avança prudemment la tête ; au premier étage de la maison en face de laquelle il se trouvait, il distingua d'abord une main gantée, puis une figure jeune et souriante.

— Ah ! ah ! pensa-t-il, voilà un événement inattendu qui va servir à mes projets !... Que diable la princesse Marguerite vient-elle faire dans cette maison !...

XVI

Un stratagème de Clopinet.

Depuis les incidents que nous avons vus accomplir à la taverne de l'Ourocine, nos lecteurs se doutent bien que les amis d'Alex n'étaient pas restés inactifs.

« Le pouvoir personnel, dira-t-on, fait des coups d'Etat. Est-ce que le pouvoir parlementaire n'en fait pas, lui aussi ? Si le premier fait des 18 brumaire, oubliez-vous que le second fait des 18 fructidor ? »

Non, certes, ils n'oublient pas le 18 fructidor ni le 10 août, ni d'autres dates sombres, les irréconciliables de l'heure actuelle. Leur but visible, dans la presse, dans les clubs, hier, autour des scrutins, demain, à la tribune du Palais Bourbon, est de « fructidoriser » la France. Par malheur, les grands pères ayant raconté le passé aux petits-fils, la France ne veut pas être « fructidorisée. » On rencontre ainsi des gens et des peuples qui refusent leur félicité.

Le Secrétaire de la rédaction,
LOUIS LAYTOU.

Paris et la Province

On lit dans le *Moniteur Universel* : « Ce n'est point Paris qu'il faut abattre, c'est la Province qu'il faut relever. »

Il ne s'agit point d'élever contre Paris des récriminations ou des menaces.

Il s'agit de créer dans la Province un contre-poids assez puissant, d'organiser en elle une force de résistance assez active et assez homogène pour pouvoir avec efficacité contenir, le cas échéant, les entraînements de Paris :

Il s'agit de susciter dans la province l'esprit politique local.

Et pour cela encore :

Il faut que la Province, de sa propre initiative, réclame les franchises qu'elle s'est laissées enlever ;

Il faut, d'autre part, que le pouvoir central, s'il s'intéresse moins aux satisfactions de son propre orgueil qu'à la sécurité et à la grandeur du pays, s'applique à doter la province d'un organisme capable de servir et de développer en elle l'esprit local.

Car la création d'un organisme destiné à servir un mouvement, détermine ce mouvement même : il est clair que l'on n'envoyait pas des dépêches quand il n'y avait pas de télégraphes et que l'on voyageait beaucoup moins quand il n'y avait pas de chemins de fer. De même l'esprit provincial se développera, quand vous lui aurez fourni l'outillage nécessaire à ses fonctions. »

Le discours du Pape

Voici, d'après la *Correspondance* de Rome, une analyse très-exacte du discours prononcé par le Pape, le jour anniversaire de son élévation au pontificat :

Après la messe solennelle célébrée en la chapelle Sixtine, le Saint-Père, le Sacré-Collège, la Cour, la Prélature, le Sénat, les chefs d'Ordre religieux et tous les personnages qui interviennent aux fonctions pontificales étant passés dans la *Sala de Parmenti*, où Sa Sainteté a déposé les vêtements sacrés et repris la moquette, S. Em. le cardinal Patrizi, Sous-Doyen, le Doyen se trouvant empêché, a prononcé le discours de félicitations d'usage.

Il a dit à peu près que : « la joie que l'on éprouve au retour de cet anniversaire est universelle. Certes, le mode prodigieux de la création de Pie IX avait fait présager des événements extraordinaires sous son pontificat, et ceux de ces

événements qui se sont réalisés deviennent le gage d'autres plus merveilleux. L'enthousiasme que son nom a suscité dans l'univers, à l'occasion de son jubilé sacerdotal, n'est-il pas une preuve que les desseins de Dieu sur lui ne sont pas achevés, et que ce Dieu daignera prolonger le pontificat au-delà des limites ordinaires, afin que le Pape, après avoir éprouvé les vicissitudes du combat, jouisse aussi des douceurs de la victoire ? »

« La victoire l'attend au Concile œcuménique. Elle est due d'ailleurs à son courage, à sa fermeté, à sa vertu, et l'on doit fermement croire qu'elle lui a été ménagée par l'intercession de Celle dont il a exalté les gloires. »

Son Em. a enfin supplié le Souverain-Pontife d'agréer les vœux et les témoignages d'amour et de fidélité du Sacré-Collège.

Voici le sens de la réponse de Sa Sainteté. Que ne puis-je reproduire exactement ses paroles !

« Arrivé au terme de la vingt-troisième année de mon pontificat, j'ai le devoir, avant tout, de remercier le Seigneur, qui a soutenu ma fragilité au milieu d'épreuves si nombreuses et si cruelles. »

« J'ai le devoir d'admirer et de bénir la protection pleine de sagesse qu'il a accordée à l'Eglise ; sans doute, il la laisse exposée à de redoutables tempêtes, mais il la soutient en même temps et suscite parmi les chrétiens des hommes animés d'un courage saint qui en défendent les droits (*le ragioni*). J'adresse, enfin, des remerciements au Sacré Collège, et à tous ceux qui m'entourent, pour la noble part qu'ils prennent à la lutte et pour les vœux que vous venez de m'exprimer. »

« Le monde est comme divisé en deux sociétés : l'une nombreuse et puissante, inquiète et agitée ; l'autre moins nombreuse, mais calme et fidèle. Mon prédécesseur très-illustre, St-Grégoire-le-Grand, a comparé ces deux sociétés à celles réunies jadis, la première dans les plaines de Sennaar, où les hommes élevèrent la Tour de l'Orgueil, furent confondus par Dieu dans leurs langues et dispersés ; la seconde au Cénacle, le jour de la Pentecôte, où Pierre, les apôtres et des milliers de fidèles de diverses nations entendirent et comprirent tous une seule et même langue. »

« Ainsi, aujourd'hui nous voyons, d'un côté, la Révolution traînant à sa suite le socialisme, qui condamne et renie la religion, la morale, Dieu lui-même, et, de l'autre côté, les vrais fidèles, qui, calmes et fermes dans leur foi, attendent patiemment que les bons principes reprennent leur empire salutaire, et que les desseins de Dieu s'accomplissent. »

« Ah ! si les souverains adoptaient ces bons principes, combien il leur serait plus facile de gouverner leurs peuples ! Quel bien ils pourraient faire à ces peuples et à eux-mêmes ! »

« L'avenir est aux mains de Dieu. Comme il a abattu les premiers révolutionnaires, les démons, il battra ceux-ci. Et nous, nous pouvons et nous devons désirer que les superbes, qui persécutent l'Eglise, soient humiliés et confondus. »

« En attendant, accomplissons fidèlement envers Dieu nos devoirs sacrés : *Ego autem exercebar*, dit le Psalmiste, et rendons-lui des actions de grâce de ce qu'il a conservé la paix à ce lambeau de terre merveilleusement privilégié et d'où nous pouvons porter nos regards et nos prières

sur toute l'Eglise ! Ah ! que les maux qui accablent cette Eglise sont pesants ! Partout, que de ruines, que de larmes ! Peut-être, au moment où je parle, un royaume est privé de son dernier évêque jeté, lui aussi, en prison ou conduit dans l'exil. »

(Ici la voix de Pie IX a été entrecoupée et ses yeux ont paru voilés par les larmes. Dans l'assistance l'émotion était à son comble, car chacun savait quelque chose de la triste situation de l'Eglise dans ce royaume.)

« Certes, a continué le Pape, Dieu pourrait permettre que nous eussions nous-mêmes le sort de ces évêques. Cette plante qui plonge ses racines dans le sol où nous trouvons encore la sécurité pourrait être frappée comme la plante mystique du prophète Daniel. Mais les périls qui nous menacent sont éloignés par la bonté divine, et cette plante à la parole du Seigneur. »

« J'invoque la toute-puissante protection de Dieu sur le Sacré-Collège, sur les prélats, sur cette chère ville, sur ceux qui la représentent (le Sénat était là). Je prie particulièrement pour deux sortes de personnes, celles qui sont dans la tribulation, afin que Dieu leur vienne en aide et leur accorde une grâce victorieuse. »

« Il y a à Rome même quelque âme abandonnée qui prend l'ombre pour le corps, le mensonge pour la vérité, et qui, fuyant le sentier de la justice, se jette dans la forêt pleine de bêtes rugissantes. Malheur à qui se conduit ainsi ; c'est la perte sûre de tout bien. Puisse le Seigneur éloigner de vous tous un tel sort, et que, par l'intercession de Marie, il vous bénisse, comme je le désire de toute la force de mon cœur. »

Sa Sainteté, après avoir ainsi parlé, a donné la bénédiction apostolique.

Correspondances

Paris, 30 juin 1869.

« Les députés sont très-nombreux dans les bureaux. On s'y occupe moins des dossiers électoraux, dont un très-petit nombre seulement donneront matière à discussion, que des projets d'interpellation attribués à plusieurs membres de la chambre. D'après un bruit accrédité, M. Buffet proposerait, à la séance de jeudi, une « discussion générale » sur les scrutins de mai et de juin. Quel sera le sort de cette requête, ouvrant le champ à une controverse nécessairement passionnée ? Les avis sont très-partagés, à cet égard, dans la chambre et dans le public. Il n'est pas douteux que le gouvernement, d'accord avec la majorité, n'acceptât le débat, pour en finir tout de suite avec les erreurs et les dénigrement de l'opposition ; mais, d'autre part, ce serait aller contre les précédents constitutionnels, et engager prématurément une controverse qui portera de meilleurs fruits lorsque l'émotion présente sera calmée. »

« Les raisons pour et contre ont été examinées, dit-on, dans le conseil des ministres tenu ce matin à Saint-Cloud, sous la présidence de l'Empereur. »

« La majorité et l'opposition, qui ont déjà compté leurs forces respectives dans les nominations des bureaux, se mesureront de nouveau dans les scrutins pour la nomination des secrétaires du bureau législatif. On tient pour certaine la réélection de MM. Mége, Bournat et Martel, qui remplissaient ces fonctions dans l'ancienne législation. Il y a incertitude quant à leur trois

collègues futurs. La gauche porte M. Magnin. »

« M. de Forcade et M. Baroche soutiendront avec M. le ministre d'Etat, sur la vérification des pouvoirs. »

« Dans les bureaux dont ils font partie, les députés de la Loire ont annoncé aujourd'hui à leurs collègues, d'après des lettres de Saint-Etienne, que le travail était repris sur la plupart des chantiers du bassin de Loire. Une transaction se prépare entre les délégués des mineurs et les représentants des compagnies. Sait-on sur quelles bases ? sur celles acceptées d'abord par les ingénieurs. C'est ce qui arrive toujours et partout. La violence ne change pas l'exagération en bon droit, et si l'ouvrier a raison de vouloir être équitablement rémunéré, il est permis au patron de ne pas s'exposer à la ruine d'abord, au déshonneur ensuite. »

« M. Henri Rochefort écrit de Bruxelles qu'il « renonce » à toute candidature vacante par l'option présumée de M. Gambetta pour Marseille. Dans la *Grâce de Dieu*, Chonchon dit : « Je ne vais plus chez la marquise : d'ailleurs elle me mettrait à la porte. » L'auteur la *Lanterne* ajoute : « il me reste sur la conscience un serment que, du reste, je n'aurais pas tenu. » Le mot « conscience » est dans ce cas une manière de parler, pas la bonne. »

« Le décret de convocation des conseils d'arrondissement est à la signature de l'Empereur. Ces assemblées se réuniront, pour la première partie de leur session de 1869, du 25 au 30 juillet. La session des conseils généraux s'ouvrira dans les derniers jours d'août. »

« Ah ça ! qu'est-ce qu'a donc bien pu faire M. Gambetta aux « frères et amis » de l'opposition pour qu'ils le traitent et même qu'ils le maltraitent de cette façon particulière ? Voici ce qu'en dit une feuille pseudo-démocratique : « M. Gambetta qui fait partie du 9^e bureau, a les manières brusques, un peu vulgaires, le geste rude, le verbe très-haut ; il ne met « monsieur » devant aucun nom ; il dit : « Rouher » tout court, etc. » Evidemment, cette photographie a besoin d'être retouchée. Pour être « irrésistible » M. Gambetta n'en est pas moins, ses adversaires politiques lui rendent cette justice, un homme de bonne compagnie. »

M. Laferrière, traduit en police correctionnelle pour délit de fausses nouvelles et d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement, comparait aujourd'hui devant la 7^e Chambre. — Des témoins ont été entendus dans cette affaire où il s'agissait de l'attitude des agents de police pendant les troubles de juin. — A la suite de la plaidoirie de M. Ernest Picard et des réquisitoires de M. l'avocat impérial Cazeaux, le jugement a été renvoyé à huitaine. Les deux autres affaires du *Rappel* ont été également remises. »

Toutes ces plaidoiries ont eu une animation particulière. C'est, en effet, quelque chose d'insupportable que les poursuites nombreuses et rigoureuses motivées par la publication de fausses nouvelles. Cependant il fallait bien en finir avec des récits mensongers, calomnieux, perfides, qui faisaient plus de mal que les articles des écrivains si hostiles qu'on les supposait. Ainsi, il paraît que « tout le monde » était persuadé, en province, que « la police » avait assommé à coups de casse-tête, blessé à coups d'épée, un « très-grand nombre de personnes ». Eh bien, cela est de toute fausseté, les témoignages judiciaires le démontrent. Mais comme les feuilles dénigrantes se gardent de reproduire les débats dont il s'agit, l'impression injuste restera dans le public. On voudrait empêcher un tel résultat pour l'avenir, et c'est à quoi tendent les procès actuels. Si l'on y parvient, on aura rendu un grand service au pays, et à la presse elle-même. »

« On a affiché, ces jours derniers à Marseille, un placard « autographié » qui contenait, entre autres aménités, celles-ci :

« Il faut en finir !
« Il faut cesser de servir de marchepieds aux ambitieux et aux habiles !
« Qu'est-ce que la minorité ? C'est la famille des déshérités ; c'est l'intelligence, le courage, la force, l'action, c'est la phalange des hommes libres. »

« Qu'est-ce que la majorité ? C'est la tourbe des renégats, des ambitieux, des accapareurs, des lâches, des mouchards stipendiés par le gouvernement. »

« Le pays veut la liberté, il l'aura ! dût-il se servir du fer, du feu, du poison, des bombes et du guet-à-pens. »

« Malheur à l'uniforme, s'il n'est avec le vrai pays !
« Soyons prêts !... »

Cet aimable appel à la conciliation est signé : le *Comité révolutionnaire*.

La suite du prochain numéro.

Bulletin Agricole

Pourquoi donc pas ? Les cultivateurs, propriétaires, fermiers, blatiers, meuniers, vont avoir aussi leur société de statistique. C'est-à-dire qu'on s'occupe en ce moment même, à Paris, de centraliser tous les renseignements sur la prochaine moisson, en blé, seigle, orge, avoine, etc. Ces informations seront fournies par 2,500 correspondants choisis dans toutes les contrées parmi les hommes les plus compétents, et comme les avis se rectifieront les uns les autres, on sera sûr de connaître, au moins approximativement, notre véritable situation productive. Personne ne nous contredira lorsque nous ajouterons qu'on rendra ainsi un notable service, non-seulement à l'agriculture mais au pays tout entier.

Pour commencer, dans notre modeste sphère, nous annonçons que le beau temps est venu à point réparer en partie les dommages résultant des pluies persistantes et des vents froids. Dans beaucoup de localités, le préjudice est irréparable ; mais dans certaines régions on pourra se tirer d'affaire tant bien que mal, pourvu qu'il ne survienne pas de nouvelle mésaventure.

En général, les seigles ont moins souffert que les blés ; on est assez satisfait des orges, et les avoines ont une belle apparence.

Le sciage du froment, qui va s'ouvrir dans le Midi, donnera, dit-on, peu de gerbes, mais le grain sera de bonne qualité. Celui envoyé à la halle ces jours derniers et qui provenait de l'arrondissement d'Arles, pesait 78 kil. 1/2 à l'hectolitre. Il est vrai qu'il avait été un peu trié probablement.

La hausse a persisté depuis le 15 juillet sur le marché intérieur, atteignant dans divers cantons jusqu'à 1. 25 par hectolitre. L'est et le Nord-Est ont les plus hautes mercuriales ; les plus modérées sont au Sud, au Sud-Est et au Sud-Ouest ; le Centre, l'Ouest et le Nord ont des cours intermédiaires. Les apports sont faibles, ce qui indique l'épuisement prochain des réserves.

Voici les cours actuels en halle de Paris, pour le disponible : Farines 59 fr. (les 157 kil.) ; blés marchands de 33 à 34 (les 120 kil.) ; seigles, très-demandés de 21 75 à 22 fr. (les 115 kil.) ; orges, assez inactives, de 17 50 à 18 50 (les 100 kil.) ; avoines très-offertes, de 21 50 à 22 fr. (les 100 kil.). Le tout en gare d'arrivée.

Les avis de Marseille, Nantes, Bordeaux, signalent des cours très-fermes. A l'étranger, la hausse est générale et à peu près dans les mêmes chiffres que chez-nous. La Russie méridionale, est dit-on, mal partagée en céréales. Les États-Unis, au contraire, sont en présence d'une récolte magnifique. C'est à considérer.

Les vigneronnes continuent à se plaindre, non sans raison, malheureusement, de l'état languissant des cépages. Il est temps que la chaleur ranime le fruit qui est maigre et chétif presque partout. Naturellement cette situation fait tenir la dragée haute aux acheteurs, tant à Bercy et à l'Entrepôt que dans les pays vinicoles. Du reste affaires très limitées. Par contre les spiritueux sont assez demandés, et il en résulte une petite hausse. On cote, sur place de Paris, les 3/6 betterave disponible, 62 fr. (l'hect.) Languedoc, moins favorisé de 86 à 87. En continuation quelques ventes à de bon prix ; se font dans les Charentes, la majeure partie à destination étrangère.

Le marché aux sucres est très-ferme, mais avec des transactions sans grande importance.

Quant au commerce du bétail, il s'est tenu sans grande animation, mais avec d'assez bons prix, aux deux marchés hebdomadaires de la Villette. Voici les chiffres principaux : lundi, 2,725 bœufs, 21,763 moutons ; prix moyen : bœuf, 1 46 ; mouton, 1 40 (le kil.) ; jeudi, 1,954 bœufs, 17,004 moutons ; prix moyen : bœuf 1 48 ; mouton, 1 40 (le kil.). Ce même jour jeudi, 3,619 porcs ont été mis en vente ; ils se sont placés facilement dans le prix moyen de 1 46 (le kil.)

Les légumes, les fruits sont très-abondants et à un très-bon marché à Paris ; Exemples : petits poids fins, 60 c. (le litre) ; haricots verts, 30 c. (le demi kil.) ; fraises 25 c. ; cerises 15 c. Un melon de moyenne grosseur, 2 fr. On dit que Potel et Chevet en expédient par centaines dans la Province et le languedoc, c'est bien possible.

Chronique locale.

MERCURIALES.

Moyennes du mois de juin.

Froment, l'hectolitre.....	23 65
Mais, id.....	12 65
Légumes secs, id.....	19

Pommes de terre, id.....	6
Avoine, id.....	12
Vin, la pièce de 220 litres, sans bois.....	55
Foin naturel, 100 kil.....	10
id. artificiel, id.....	9
Volaille, le kilogramme.....	1 25
Viande de bœuf, les 100 kil.....	75
Viande de veau, id.....	75
id. de mouton, id.....	70
id. de porc, id.....	115
Bois, le stère.....	12
Charbon de bois, les 100 kilog.....	11

ELECTION d'un membre du Conseil d'arrondissement pour le canton de Gourdon.

Du 27 juin 1869.
Le Préfet du Lot, Chevalier de la Légion d'honneur,
Vu le rapport par lequel M. le Sous-Préfet de Gourdon annonce le décès de M. HÉBRARD, membre du Conseil d'arrondissement, pour le canton de Gourdon;
Vu la loi du 22 juin 1833 et celle du 7 juillet 1852;
Vu l'arrêté réglementaire du 2 février précédent;
Vu les instructions ministérielles :

ARRÊTE :
Art. 1^{er}. — Les électeurs du canton de Gourdon sont convoqués pour le dimanche, 18 juillet prochain, à l'effet de procéder à l'élection d'un membre du Conseil d'arrondissement, en remplacement de M. HÉBRARD, décédé.

Les comices se tiendront, dans chaque commune, dans les lieux de réunion choisis pour les dernières élections.
Le vote aura lieu dans la commune de Gourdon, d'une population de plus de 2,500 âmes, les samedi et dimanche 17 et 18 juillet.

Art. 2. — On se conformera pour la régularité de l'opération, à l'arrêté préfectoral du 12 juillet 1867, inséré au N° 19 bis du Recueil administratif de l'année 1867.

Le scrutin sera ouvert, le dimanche, 18 juillet, depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir.
Le dépouillement sera fait partout, immédiatement après la clôture du scrutin.

Les listes électorales, closes le 31 mars 1869, serviront seules à l'élection présente. Elles ne recevront d'autres modifications que celles résultant de décès ou de jugements emportant incapacité et devenus définitifs, modifications qui seraient publiées cinq jours avant la réunion des électeurs.

Art. 3. — Le recensement général des votes du canton aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de Gourdon, le lundi 19 juillet, à dix heures du matin.

MM. les délégués sont invités à se rendre exactement à cette réunion.
Art. 4. — M. le Sous-Préfet de Gourdon et MM. les Maires du canton de Gourdon sont chargés d'assurer, chacun en ce qui concerne, l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de la Préfecture, à Cahors, le 27 juin 1869.
LARRIBE.

Par arrêté préfectoral, en date du 1^{er} juillet, M. Lasfargues (Jean), a été nommé adjoint au maire de la commune de St-Jean-Lespinasse, en remplacement de M. Maynard, démissionnaire.

Par arrêté préfectoral du 3 juillet courant, il vient d'être accordé une gratification de 15 fr. et des éloges, au sieur Chauma (Jean), cultivateur à Vaillac, à raison du courage et du dévouement dont il a fait preuve pour retirer du bief du moulin de Béloque, un enfant de 4 ans.

L'examen des bourses dans les Lycées aura lieu, le 8 juillet à 9 heures du matin, dans une des salles de l'hôtel-de-ville de Cahors.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES
Ouverture d'un Concours pour l'admission de surnuméraires.

AVIS
Le 31 août prochain aura lieu à Cahors, un concours pour l'admission de surnuméraires dans le service des Lignes télégraphiques. Les candidats qui désireraient y prendre part, devront se faire inscrire sur un registre ouvert à cet effet, à la Préfecture (bureau des Travaux Publics). Ce registre sera clos, le 31 juillet courant, à quatre heures du soir.

RENTÉE DE M. GARDAREIN A SOUILLAC.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de venir réclamer l'hospitalité de vos colonnes pour le récit, quel imparfait qu'il soit, d'une fête qui a vivement impressionné tous ceux qui, comme moi, en ont été les heureux témoins. Il s'agit de la réception ou plutôt de l'ovation que, dans un élan spontané d'enthousiasme, la population de Souillac a faite à une de ses plus brillantes et de ses plus honorables notoriétés, M. Baptiste Gardarein, rentrant dans son pays, après une captivité aussi longue qu'imméritée et qui ne devait aboutir qu'à lui ménager un triomphe dont il a le droit d'être fier.

C'était le 14 juin, dans l'après-midi, que l'heureuse nouvelle de son acquittement, si impatiemment attendue depuis trois jours, fut enfin apportée par le télégraphe. Elle se répandit aussitôt en ville avec la rapidité du fluide mystérieux qui l'avait transmise. Quelques instants après, une foule empressée, n'écoutant que l'impulsion de son cœur, débouchait de tous côtés, se dirigeant, malgré une pluie battante, vers la demeure du triomphateur de St-Flour.

Bien que l'arrivée de M. Gardarein ne fût annoncée que pour le lendemain, chacun avait à cœur d'apporter à une famille, si cruellement éprouvée, le respectueux et sympathique tribut de ses félicitations. Quand on évoque en effet le souvenir de cette longue infortune si chrétiennement supportée, on serait presque tenté de croire que Dieu ne l'a permise que pour révéler à l'admiration de tous, quelques âmes d'élite trop longtemps ignorées ou méconnues. Quoi qu'il en soit, la maison occupée par la famille fut bientôt littéralement envahie, les abords assiégés, la chaussée encombrée. A la nuit, la façade de ce logis, si longtemps en deuil, s'illumina subitement comme pour témoigner de la joie qui était revenue l'habiter; la fanfare de la ville était déjà venue joindre son concours à cette touchante démonstration.

Mais ce n'était là que le prélude de la fête du lendemain.

En effet, le jour suivant, dès l'aurore, toute la population était sur pied; notre localité, si paisible d'ordinaire, présentait à cette heure, un aspect inaccoutumé de mouvement et de vie. Le mauvais temps de la veille était complètement dissipé, pas un nuage au ciel, tout présageait une magnifique journée; il régnait partout une animation contagieuse, on ne voyait qu'allants et venants ou encore : qui, dressant des poteaux, qui, organisant des feux de joie, qui enfin, fanonnant des guirlandes de buis ou des couronnes de fleurs. Un spectacle qui me frappa particulièrement fut l'arrivée d'un mal gigantesque porté par cent bras vigoureux et envoyé par un village voisin.

Enfin à midi, tout était terminé; on ne voyait surtout le parcours que devait suivre M. Gardarein que trophées, arcs de triomphe surmontés d'étendards et d'oriflammes, déployant au vent leurs gracieuses banderolles rehaussées d'inscriptions et de devises empruntées à la situation. Jamais Souillac, dans ses plus beaux jours de réjouissances publiques, n'avait revêtu un tel air de fête. Notre modeste cité était toute pavoisée.

M. Gardarein était attendu vers cinq heures. Bientôt la population tout entière, déserta ses demeures pour se porter en masse à sa rencontre sur l'avenue de Martel, l'affluence était immense, et partout la foule grossissait toujours. On voyait là confondus toutes les classes, tous les sexes et tous âges et il était facile de lire sur toutes ces physionomies, les sentiments qui faisaient battre les cœurs; après quelques instants d'attente, bien longs au gré de toutes les impatiences, la voiture qui portait M. Gardarein fut enfin signalée. A quelques mètres de l'arc de triomphe élevé à Blazi, M. Gardarein mit pied à terre. Ce fut alors pendant quelques minutes une explosion d'enthousiasme indicible, un véritable délire; on se précipitait, on se heurtait, on se pressait aux cris mille fois répétés de « Vive M. Gardarein. » C'était à qui le premier le saluerait, à qui lui souhaiterait le premier la bienvenue. Entouré de toutes parts, il distribue à tous des poignées de mains, des accolades et un nouveau déluge de cris se fait entendre.

Cette première effervescence calmée, le héros de la fête put enfin s'avancer vers l'arc de triomphe, où il fut harangué par un honorable membre du Conseil municipal qui nous autorise à reproduire son discours, dont voici le texte :

« Monsieur, il y a sept mois environ, un événement douloureux venait plonger dans la consternation et le deuil notre pays tout entier. « Victime d'odieuses machinations ourdies dans l'ombre et qui se couvraient du masque de l'intérêt public, vous fûtes nuitamment enlevé à votre famille en pleurs, à vos amis désolés,

enfin aux nombreux obligés de toutes sortes que vous avez faits.

« Bien que nous n'ayons pas douté de votre innocence; nous ne saurions nous estimer trop heureux, Monsieur, dans l'intérêt même du pays, qu'elle ait été si publiquement reconnue, si solennellement proclamée par le jury de St-Flour. Recevez-donc, Monsieur, nos plus vives et nos plus sincères félicitations pour le verdict qui est enfin venu combler nos espérances.

« Après avoir compati de tous nos regrets à l'immense coup qui vous a frappé, après avoir uni nos sympathies aux mortelles angoisses d'être qui nous sont chers à tant de titres, permettez-nous de nous associer aujourd'hui à la joie de votre triomphe, et de saluer votre retour parmi nous, comme une fête... et une fête de famille d'où doivent être bannis tout esprit de rancune, toute arrière-pensée de représailles quelques légitimes ou faciles qu'elles pussent paraître.

« Tel est du moins, Monsieur, le vœu que j'ose émettre en terminant, bien sûr d'avance qu'il ne peut manquer d'être entendu de votre cœur, si même il n'en est pas l'indiscrète interprète. Fier de votre honorabilité, de l'amour et de l'estime de vos concitoyens, dont la manifestation de ce jour doit être pour vous, Monsieur, un éclatant témoignage, vous laisserez à vos accusateurs pour toute vengeance, le remords et la honte. »

Monsieur Gardarein, en proie à une émotion bien naturelle, ne put répondre que par quelques paroles sorties du cœur et allant au cœur qui provoquèrent bien des larmes essuyées à la dérobée.

Enfin, le cortège se mit en marche précédé de la Société de Secours mutuels et de la fanfare qui ne cessait de faire entendre ses accords joyeux.

Arrivé à sa demeure, M. Gardarein prit à peine le temps d'embrasser ses proches, alluma le feu de joie édifié devant sa porte et reprit la tête du grand cortège pour visiter successivement les arcs de triomphe élevés sur les principales places de la ville.

A chaque station, des discours empreints des mêmes sentiments lui furent adressés. Sur la place St-Martin, notre digne amiral, M. de Verninac, avec une urbanité exquise, mise au service d'un grand cœur, complimenta M. Gardarein sur la détermination qu'il avait prise de rester, comme par le passé, au milieu de nous. M. Gardarein confirma l'engagement qu'il avait pris à cet égard.

Le soir, une illumination splendide couronne dignement une fête dont nos petits neveux se souviendront.

Ces lignes étaient terminées lorsque j'ai appris qu'à l'instigation de la population ouvrière de Souillac, une souscription était ouverte pour offrir un banquet à M. Gardarein.

Ce banquet a eu lieu, dimanche dernier, sous la halle, il réunissait un nombre de 400 convives; l'ordre le plus parfait et une franche cordialité n'ont cessé d'y régner.

Au dessert, des toast nombreux furent portés soit au héros de la fête, soit à l'illustre défenseur qui a si bien su venger l'innocence, soit au jeune et dévoué compagnon du captif M. Gardarein, avec cette délicatesse de langage qui semble être le privilège des hautes intelligences, fit appel à l'union, à la concorde et à l'oubli du passé. Aussi l'auteur de ces nobles et généreux sentiments fut-il vivement acclamé et reconduit en triomphe jusqu'à sa demeure.

On nous communique au dernier moment le discours prononcé au banquet, par M. Gardarein; je m'empresse de vous l'adresser :

« Mes chers Compatriotes, « Six longs mois se sont écoulés depuis le jour où par suite d'une ténébreuse et infernale machination ourdie par l'ingratitude, l'envie et la haine, je fus subitement enlevé à ma famille, à mes amis, à mes affaires, on avait préparé et mûri dans l'ombre le perfide dessein de me priver de votre estime, de ruiner la modeste influence qui faisait ombrage à quelques ambitieux, et pour atteindre le but on avait imaginé un crime honteux dans un acte de loyale confiance surpris à l'amitié, on n'avait pas craint de troubler dans sa tombe l'ombre offensée de celui qui durant sa vie n'avait cessé de se dire mon reconnaissant débiteur; on était parvenu à force d'astuce à faire accepter une plainte qui, au mépris de tous les précédents, de toutes les règles, n'assujettissait le plaignant à aucune responsabilité et laissait à la charge du trésor public les frais considérables que devait occasionner un procès imprudent; les actes de ratification les plus authentiques, la reconnaissance de la dette par celui-là même qui était devenu l'instrument de mes ennemis, sa déclaration écrite, rien n'avait pu détourner de ma tête cette épée de Damoclès qui devait assourdir de lâches vengeances.

« On avait osé prétendre que j'avais abusé de mes fonctions de Président du Tribunal de commerce pour être l'oppressur de tout le pays, pour imposer ma volonté autour de moi, pour démoraliser la population, pour donner l'exemple de la cupidité et de la déloyauté dans les transactions; on m'avait dépeint à la Cour Impériale comme un criminel endurci, dont les méfaits remontaient à plus de vingt années et faisaient crier vengeance à tout l'arrondissement?... C'est ainsi qu'on offensait le sentiment public, qu'o

méconnaissait le désintéressement du magistrat, le patriotisme du citoyen qui n'avait eu d'autre passion que celle du bien et du dévouement à ses concitoyens.

« Que sont devenues les accusations sans base, les calomnies aussi viles qu'imméritées? Un arrêt de la cour d'Agen, un verdict du Jury du Cantal en ont fait bonne justice, la voix autorisée de l'illustre avocat qui avait mis son talent, sa conviction, son indignation au service de mon honneur outragé, a imprimé sur le front de certains personnages un stigmate ineffaçable, et la voix du peuple qui est aussi la voix de Dieu, a proclamé que je n'avais pas démérité de mes amis, que j'avais conservé l'estime et l'affection de ceux qui me connaissent? N'est-ce pas à vous, mes chers concitoyens, n'est-ce pas à l'appui que vous m'avez donné, aux encouragements qui me sont venus de vous, à votre affection si précieuse que je dois d'avoir subi avec calme et résignation les rudes épreuves qui m'ont été imposées? N'est-ce pas à l'écho de vos sympathies si vives, de vos affirmations si énergiques que je dois reporter les sympathies et les affirmations qui m'ont soutenu à Agen comme à St-Flour?

« N'est-ce pas à vous que je dois d'avoir été le témoin heureux de ce frémissement qui a accueilli avec tant de joie et de spontanéité le double verdict qui m'a laissé en possession de mon honneur et de ma liberté; laissez-moi donc vous dire bien haut à cette heure qui ne s'effacera jamais de ma mémoire, que vous me rendez bien heureux, que vos bontés ont cicatrisé la plaie si vive faite à mon cœur par l'ingratitude, laissez-moi vous dire que je suis fier d'être votre hôte, votre ami, que je me sens réhabilité par vos suffrages, que désormais je veux tout oublier, excepté la reconnaissance qui me lie à vous pour toujours. Laissez-moi vous exprimer un vœu qui terminera dignement cette fête de famille :

« Puissent tous les enfants de la commune de Souillac, oubliant leur querelle de la veille, s'unir désormais dans de communs efforts pour rendre le calme et le bonheur aux familles éprouvées, pour cimenter d'une manière durable la réconciliation qui s'appuiera sur la générosité des sentiments, sur l'amour et la prospérité de notre ville.

« Aux généreux habitants de Souillac, à leurs voisins. »

Un de vos Abonnés.

Chacun a pu lire dans l'Indépendant les écrits de M. le baron Dufour, dirigés contre nous, et tout le monde a été surpris de cette... animation, qui a déjà été fort remarquée à la cour d'assises de Saint-Flour. Plus que personne nous avons déploré, qu'un personnage d'un tel mérite, — qui a failli siéger au Corps législatif, — ait pu se livrer à de tels écarts de dignité et de noblesse, et nous avons dédaigné de répondre.

Mais il paraît que nous ne sommes pas seul en butte aux... indiscrétions de M. le baron Dufour.

Nous extrayons d'un article d'appréciation sur le procès Gardarein, publié par le journal la Haute-Auvergne, les lignes suivantes, en attendant que nous puissions donner in extenso le compte-rendu de cette affaire, et surtout le sévère plaidoyer de M^e Jules Favre.

LOUIS LAYTOU.

« M. le baron Dufour, lui, ne cherche pas à circonvenir les juges; mais il dénonce au garde des sceaux, sans plus de formalités, un suppléant de juge de paix pour un jugement qu'il a rendu, contrairement à la loi, peut-être, mais conformément aux lumières de sa conscience. M. le baron, qui n'aime pas, à ce qu'il paraît, qu'on montre trop de cœur, dénonce encore M. le Sous-Préfet de Gourdon, coupable d'avoir été serrer la main à un des parents de M. Gardarein. Et puis on s'étonnera que M. Jules Favre ait cloué sur le front de M. Dufour le mot DÉLATEUR, et l'on dira que ces dénominations rentraient dans ses attributions de maire? Allons donc! osez imposer une telle obligation aux maires et vous nous ferez connaître après, les échantillons municipaux qui n'ont pas été résignés! Et vous nous direz combien d'officiers municipaux ont voulu boire une telle honte! »

On nous écrit de Gourdon :

Mon cher Rédacteur, La fête de la Saint Jean, si brillante autrefois, a été quelque peu négligée cette année. La mort de notre excellent maire M. Hébrard, et les impatiences de la population, vivement préoccupée par le choix d'un candidat à la mairie et au conseil d'arrondissement, ont fait oublier le saint Patron du jour, trop au-dessus de nos pauvres intrigues, le bienheureux!

Il n'est pas à dire pour cela que les feux traditionnels n'ont pas été allumés et que le canon n'a pas retenti du haut du fort. Les pénitents eux-mêmes ont, comme d'habitude, promené devant la foule, leurs costumes druidiques et le culte catholique ses magnifiques ornements. Mais, je le répète, le froid était dans l'air malgré 40 degrés centigrades, et la vue même de quelques nobles et gentes chalcéides éblouissantes, presque autant que le feu d'artifice de la place du Majou, n'ont pourtant ébloui personne.

Que voulez-vous, nous sortons de la tourmente électorale et tout notre enthousiasme est resté dans la bagarre! Dans vos voyages

à Gourdon, vous n'êtes pas, mon cher Rédacteur, sans avoir aperçu la vieille ville, se détachant sombre et brumeuse, dans le lointain horizon; eh bien! tel est, on ne peut plus fidèle, le tableau de quelques esprits Gourdonnais : un mélange indéfinissable de tristesse mélancolique, d'orgueil dompté, de fatigue prodigieuse, de résignation sombre et désespérée.

Je gagerais que le bon Lafontaine songeait à Gourdon, lorsqu'il fit les Grenouilles demandant un roi. Dans ces derniers temps, tandis que tout reposait, le soir, on entendait quelques-unes de ces éternelles turbulentes, pousser leurs étourdissantes clameurs et recommencer leurs doléances. Aujourd'hui, la fièvre est passée et découragée, on croirait, à écouter leur sours coassements, qu'elles répètent ces paroles d'un roi vaincu : *Tout est perdu.....* Kroac..... elles coulent à fond et noient le reste.

Je bavarde, tandis que l'on placarde l'arrêté préfectoral convoquant les électeurs du canton de Gourdon pour les 18 et 19 juillet. La lutte, assure-t-on, ne manquera pas d'intérêt; ô Asmodée enlève les toits, et braquons nos lorgnettes.

LOUIS D'ESOBÈGNE.

Voici la place des députés du Lot dans la formation des bureaux du Corps législatif : Au 4^e bureau, M. Delheil se trouve avec MM. Jules Ferry et Thiers. Au 7^e bureau, M. le comte Murat avec MM. Bancel et Esquiros. Pour la chronique locale : A. Laytou.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant un annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

Les prêts sont réalisés en numéraire. S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

Avis. — Aux lecteurs, atteints de hernies ou de maladies des voies urinaires, nous signalons la NEPTUNE ROULLÉ, dont le succès est assuré. (Voir aux annonces).

ÉMISSION DE 8,000 OBLIGATIONS

DE LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DES CHAUSSURES A VIS RAISON SOCIALE Sylvain DUPUIS et C^e. SIÈGE SOCIAL 44, 46 et 48, rue Paradis-Poissonnière. A PARIS.

(Emission autorisée par l'Assemblée générale des Actionnaires du 2 avril 1869.)

Prix d'émission des obligations : 170 fr. intérêt fixe produit par les obligations : 10 fr.

Remboursement en 24 ans, par tirages annuels : 200 fr. Soit 30 fr. de prime, ou 18 p. 100 du capital versé.

L'intérêt est payable par semestres, à raison de 5 fr. le 30 septembre, et de 5 fr. le 31 mars de chaque année, au siège social.

Les tirages, pour les remboursements à 200 fr., auront lieu, le mois de décembre de chaque année, au siège de la C^e.

1^{er} tirage : au mois de Décembre 1869.

La Maison Sylvain DUPUIS, fondée en 1843, s'est constituée, le 24 novembre 1855, en Compagnie générale des Chaussures à vis, au capital de 1,800,000 fr.

Les bénéfices réalisés ont été, en moyenne sur le capital engagé, déduction faite des frais généraux et de l'intérêt du capital, de

Treize francs cinq centimes pour cent par an. Soit avec l'intérêt de 5 0/0, **Dix-huit francs cinq centimes pour cent par an** (18,05 0/0).

Le développement continu de sa clientèle, l'exploitation des Brevets Aubert, Gérard et C^e, pour la Semelle en caoutchouc hygiénique, la fabrication de nouvelles Machines à visser, motivent l'émission actuelle.

Les bénéfices de l'exploitation moyenne, même s'ils n'augmentaient pas, ce qui est tout à fait inadmissible, suffiraient et au-delà

à assurer l'intérêt et l'amortissement des obligations.

En résumé : Placement avec privilège de premier ordre sur un actif social bien supérieur à l'importance du prêt, et sur une exploitation ancienne en pleine voie de prospérité ;

Revenus réguliers, de 10 fr., soit 7,50 pour 100, en Obligations solidement garanties ;

Prime de 30 fr., soit 18 pour 100 du capital versé, aux remboursements annuels, dans une période de 24 ans.

L'affaire est essentiellement française : elle repose sur une expérience de vingt-cinq années ; elle ne donne pas de promesses douteuses, mais des réalités attestées par une prospérité qui ne s'est jamais démenties.

Conditions de la souscription.

Les obligations sont émises à 170 fr. Elles sont remboursables par tirages à 200 fr.

Les versements ont lieu : En souscrivant... 30 fr. A la répartition... 40 fr. Un mois après la répartition... 50 fr. Deux mois après la répartition... 50 fr. Le coupon de 3 fr. échéant le 30 septembre prochain, sera déduit du dernier versement de 50 fr., soit 45 fr. à verser, ce qui réduit en réalité le prix de l'Obligation à 165 fr.

LA SOUSCRIPTION PUBLIQUE

sera ouverte

les 3, 4, 5 et 6 Juillet prochain

Au Comptoir financier et Industriel, 3, rue d'Amboise-Richelieu, à Paris ;

Au siège de la Compagnie, 14, 16 et 18, rue Paradis-Poissonnière, à Paris.

La répartition sera faite au prorata des demandes.

On peut souscrire dès à présent par correspondance

Dans toutes les succursales de la BANQUE DE FRANCE, on peut verser au crédit de M. CHOLET, directeur du Comptoir.

Souscriptions à 58,000 actions de 500 f. du

CRÉDIT RURAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Autorisée par décision des assemblées générales des 27 janvier et 31 mars 1869, déposées avec les statuts au rang des minutes de M^e GAUTIER, notaire à Paris, le 28 mai, à élever son capital par l'émission d'actions jusqu'à concurrence de

Vingt millions de francs

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM.

Le Général baron de Gondrecourt, C. *, propriétaire, membre du conseil général de Lot-et-Garonne (Président).

Marquis de Montlaur, O. *, vice-président du conseil général de l'Allier, membre de la Société des agriculteurs de France,

Moll, O. *, professeur d'agriculture au Conservatoire des Arts-et-Métiers, membre de la Société impériale d'agriculture, administrateur de la Société des agriculteurs de France.

Duc de Marmier, *, propriétaire, député au corps législatif (dernière législature).

Guidou, *, avoué honoraire, ancien président de la Chambre des avoués de la Seine.

Marquis de Dauvet, propriétaire,

membre de la Société des agriculteurs de France.

Levassor-Serval, C. *, propriétaire, général de division.

Marquis de Reyniès, propriétaire. Baradat, propriétaire, membre de la Société des agriculteurs de France (Directeur délégué).

CONSEIL SUPÉRIEUR. (Quelques-uns de ses membres) :

MM.

Larrabure, O. *, sénateur, conseiller général, membre de la Commission supérieure de l'enquête agricole.

Baron Martrin-Donos, président du Comice agricole de Narbonne, membre de la Société des agriculteurs de France.

Chesnelong, O. *, député au Corps législatif,

Salaman, président de la Société d'agriculture de l'Aude, membre de la Société des agriculteurs de France.

De Romeuf, C. *, ancien magistrat, président du conseil général de la Haute-Loire.

Comte de Vitrolles, propriétaire. Teissonnière, *, propriétaire, président du conseil général de la Lozère.

Loubet, propriétaire, président du comice agricole, membre du conseil général de Vaucluse.

Comte de Percy, *, président de la Société d'agriculture de Semur, membre de la Société des agriculteurs de France.

Fouquet, président de la Société des agriculteurs de Vannes.

Marquis de Bourdeilles, propriétaire.

Compte de Dauvet, propriétaire.

Etc., etc.

OPÉRATIONS.

Le Crédit rural de France consent des prêts hypothécaires ; mobilise et transforme au moyen de ses lettres de gage, la dette hypothécaire rurale évaluée à plus

de Dix Milliards par les documents officiels ; facilite les prêts chirographaires que de nombreuses succursales, organisées sur tous les points de l'Empire, feront à l'agriculture, et aide à la création de toutes entreprises d'intérêt agricole ; travaux d'irrigation, petits chemins de fer, défrichements, dessèchements, etc., etc.

SOUSCRIPTION.

Les actions sont de 500 francs. Elles seront toutes remboursées à 600 francs.

Aux avantages de l'action se joignent, dans ces titres, toutes les bonnes conditions de l'obligation :

1° Un intérêt de 5 0/0 leur est alloué avant tout partage et payé dans la France en janvier et juillet ;

2° Ils prennent leur part à la répartition des bénéfices ;

3° Leur capital, placé sur hypothèque, est remboursé à 600 francs, et l'actionnaire conserve, même après ce remboursement, une action bénéficiaire qui lui maintient ses droits sur les bénéfices et dans la propriété du fond social.

On verse : 50 fr. par action en souscrivant ; 75 à la répartition.

Aucun autre appel de fonds ne pouvant être fait que sur délibération du conseil d'administration, au plus tôt dans quatre mois.

Les actionnaires ont le droit de se libérer par anticipation, et de verser le premier quart en entier en souscrivant.

Les actions libérées de moitié pourront être délivrées au porteur.

La SOUSCRIPTION publique ne sera ouverte que le 5 juillet, à Paris, au siège social, rue Scribe, n° 5.

Mais DÈS AUJOURD'HUI les demandes des départements accompagnées du premier versement de 50 francs, reçues par correspondance, seront classées jour par jour, et les dernières seront seules rédu-

tibles.

Le Conseil d'administration aura la faculté de clore la souscription dès qu'il jugera qu'elle a atteint une somme suffisante conformément aux délibérations ci-dessus relatées.

Envoyer 50 francs pour chaque action, en espèces ou mandats sur Paris, ou verser des fonds dans l'une des succursales de la Banque de France au compte de M. Baradat, directeur du Crédit Rural de France.

Donner exactement ses noms, prénoms, adresse, et le nombre d'actions souscrites.

Annonces Judiciaires.

Arrondissement de Figeac

TRIBUNAL DE 1^{re} INSTANCE de l'Arrondissement de Figeac

ÉTUDE

de M^e E. VIVAL, avoué licencié près le Tribunal civil de Figeac, (rue d'Aujou).

EXTRAIT DE DEMANDE

DE Séparation de Biens

D'un exploit de Cavarroc, huissier à Figeac en date du 30 juin mil huit cent soixante-neuf, enregistré ; il appert que Virginia Fau, sans profession, demeurant et domiciliée à la Vigayrie, commune de Prendeignes, a formé devant le Tribunal civil de l'arrondissement de Figeac (Lot), demande en séparation de Biens contre Jean Sers, son mari, cultivateur, demeurant et domicilié au lieu de la Vigayrie, et qu'elle a constitué sur cette demande pour avoué, Maître Etienne Vival, avoué près ledit Tribunal demeurant à Figeac.

Pour extrait certifié véritable : A Figeac, le 1^{er} juillet mil huit cent soixante-neuf.

VIVAL, avoué poursuivant.

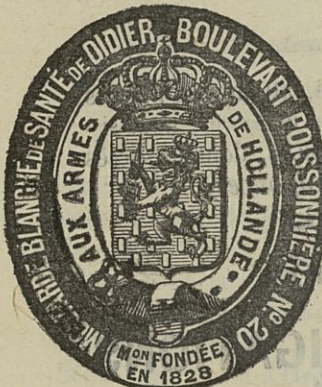
Pour tous les extraits et articles non signés : A. Layrou.

Au nom de l'humanité, communiquez cette instruction ; il en résultera un bien immense.

Docteur KOOKE.

GRAINE DE MOUTARDE BLANCHE DE SANTÉ

(DE HOLLANDE, DE DIDIER)



43 ANNEES d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande), de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre docteur Kooke appelle à si juste titre un remède bni, un magnifique présent du Ciel. — Nul traitement n'est plus simple, plus sûr, moins dispendieux ; 3 à 4 kil. suffisent pour guérir radicalement les gastrites, les gastralgies, les dyspepsies, les maladies des intestins, les dysenteries, les diarrhées, les insomnies, les maladies du foie, les hémorroïdes, les rhumatismes, les éruptions, les pâles couleurs, la goutte, les dartres, les constipations habituelles opiniâtres, l'asthme, les catarrhes, l'hypocondrie, les vents, les glaires, les maux provoqués par les retours d'âge ou de puberté, tous les vices morbides du sang et des humeurs, etc., etc., affections contre lesquelles la Graine de Moutarde est chaque jour prescrite et recommandée par les plus hautes sommités médicales.

AVIS TRÈS-IMPORTANT

M. Didier a l'honneur d'informer le public que l'on ne trouve sa véritable Graine de moutarde blanche de santé (de Hollande), la seule recommandée par les médecins, que dans ses magasins, 20, boulevard Poissonnière, et dans ses dépôts de province. Il faut bien se garder de confondre la Graine de Moutarde de santé de Hollande, de Didier, qui est toujours pure-toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts de commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles.

Dépôts : Cahors, Vinel, pharmacien ; Figeac, Houllé, épicier, et dans les principales maisons de droguerie, pharmacie, et épicerie.

LA VÉRITABLE SILENCIEUSE NOUVELLE MACHINE À COUDRE AMÉRICAINE. Cette admirable Machine est un petit chef-d'œuvre de perfection, d'économie, de solidité et de simplicité ; mieux construite, plus facile à conduire et meilleur marché que tout ce qui s'est fait jusqu'ici. — Avec les Machines de M. BRION, il n'est pas nécessaire de faire un apprentissage : chacun peut coudre, chacun peut broder. La couture indéfectible est faite sur les tissus les plus légers avec autant de facilité que sur les plus épais. On peut dire, avec vérité, qu'elles sont la dernière expression de la science.

SPÉCIALITÉ DE COFFRES-FORTS

VENTE A CRÉDIT

Les Coffres-forts sont très-élégants comme meubles, solides, incrochetables et véritablement incombustibles.

Ils sont munis de serrures de sûreté avec combinaison à 4 boutons ; les

Table with 4 columns: Coffre number, Price, Payment terms, Total price. 1 comptant 20 fr., 6 paiements trimestriels de 30 fr., 200 fr. 2 id. 30 fr., 7 id. id. 30 fr., 240. 3 id. 40 fr., 7 id. id. 40 fr., 320. 4 id. 40 fr., 7 id. id. 50 fr., 390.

Tout achat au comptant donne droit à une réduction de 5 % Pour souscrire s'adresser à M. A. Layrou, directeur du Journal du Lot, rue de la Mairie, qui est en mesure de montrer un spécimen du coffre n° 2. Les lettres non-affranchies ne seront pas reçues.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le premier Octobre prochain, un vaste Jardin, sis à Cahors, quartier St^e-Claire, avec Maison, cuisine, cave, terrasse, arbres fruitiers, vigne, bassin, eau du château-d'eau. S'adresser à M. Bourdon, professeur au Lycée.

Fg. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies.

VÉSICATOIRE et PAPIER d'Albespeyres

vésication rapide. Entretien parfait sans odeur ni douleur.

CAPSULES RAQUIN approuvées par l'Académie de médecine, qui a obtenu 100 guérisons sur 100 malades. — Exiger les signatures ALBESPEYRES ET RAQUIN.

A VENDRE

Une vigne située au Combet des vins, à 500 mètres de la ville. S'adresser au bureau du journal.

Le meilleur des Savons de toilette SAVON AU SUC DE LAITUE (Propriété exclusive de l'inventeur) L.T. PIVER PARIS LA REINE DES FLEURS LAIT D'IRIS ÉMULSION SUPÉRIEURE POUR LE TEINT ET POUR LA TOILETTE Pour enlever les taches de rousseur. Dépôts dans toutes les villes.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS A ASSIER. Départ de Cahors : 14 h. du soir. Départ d'Assier : 4 h. après-midi ; Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.

Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

Une des branches les plus intéressantes de la SCIENCE MÉDICALE MISE A LA PORTEE DES GENS DU MONDE Les trois ouvrages du D^r JOZAN, professeur spécial de pathologie uro-génitale : 1° Traité des Maladies des Voies urinaires de l'homme ; 2° Traité d'épuisement prématuré ; quatrième édition, 1 volume de 626 pages. 3° Traité des Maladies des Femmes ; 1 volume de 700 pages, enrichi de 180 figures d'anatomie. Chaque ouvrage, 5 fr. ; poste, 8 fr. double enveloppe. Chez l'auteur, D^r JOZAN, 182, rue Rivoli ; ANIERE, édit., 4, rue Dupuytren, et les princip. libraires. Avec ces ouvrages les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes indiqués chez leur pharm. — Consult. de midi à 2 h., et par corresp. (Aff.)

Inventé par L. LEGRAND, parfumeur FOURNISSEUR DES COURS DE FRANCE, DE RUSSIE ET D'ITALIE. PARIS, 207, rue Saint-Honoré, PARIS. SAVON-ORIZA Produisant une mousse fine et abondante avec toutes les eaux. Le meilleur et le plus doux de tous les Savons de Toilette (selon le D^r O. REVEL), indispensable pour conserver à la peau sa souplesse et son velouté. CRÈME-ORIZA ET ORIZA-POWDER ORIZA-LACTÉ Pour blanchir, adoucir et rafraîchir la peau. Contre les taches de rousseur et les rides. L'ORIZALINE-VÉGÉTALE du Docteur JAMES SMITHSON, Teinture instantanée pour ramener aux cheveux leur couleur primitive en toutes nuances. Se vend chez les principaux coiffeurs et parf. de la France et de l'étranger

MAISON MEUBLÉE

TENUE PAR UNE FAMILLE DU MIDI 49, rue de Grenelle-St-Germain, Paris. Grands et petits Appartements, Chambres bien aérées, avec la jouissance d'un beau Jardin. Les familles et Messieurs les ecclésiastiques y trouveront tout le confortable nécessaire. — Ecurie, Remise.

POSTE AUX CHEVAUX

ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Gallériu Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

lié par l'imprimeur-Gérant soussigné. Cahors, 1869.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. LE MAIRE.